Les mineurs marocains bloqués à Sebta poursuivent le processus d’éducation

19.12.2021 Les mineurs marocains bloqués à Sebta poursuivent le processus d’éducation

Quelque 200 mineurs marocains non accompagnés, entrés à Sebta les 17 et 18 mai dernier, y sont toujours et ne peuvent pas être expulsés en vertu de la loi espagnole. Les autorités de préside occupé ont, donc, initié un processus visant à assurer leur apprentissage.

En ce sens, rapportent des sources espagnoles, 11 salles de classe dédiées à cette opération, ont été ouvertes cette fin de semaine dans le centre d’accueil temporaire « Piniers », pour accueillir les mineurs de 16 à 18 ans.

Cette procédure, initiée sur instruction du ministre d’État chargé de l’éducation nationale, a pour objectif de dispenser à ces mineurs une éducation qui facilite « l’acquisition des compétences de base pour leur développement personnel ».

A noter que des mineurs marocains en âge de scolarisation obligatoire (moins de 16 ans) avaient été intégrés au début de l’année scolaire en cours dans les centres éducatifs, mais il existe encore un grand nombre de mineurs, âgés de 17 à 18 ans, qui restent dans établissements d’enseignement de la ville

sans égard pour leur statut scolaire.

L’instruction ministérielle est venue mettre un terme à cette situation, avec la mise en place de sections spéciales.

Début septembre, le ministère espagnol de l’Éducation avait procédé au recrutement d’une cinquantaine d’enseignants pour l’éducation de plus de 1000 mineurs marocains entrés irrégulièrement au préside occupé de Sebta en mai.

Le recrutement est intervenu après l’identification de cinq lycées pouvant accueillir les mineurs marocains encore en âge scolaire (entre 12 et 16 ans).

Le quotidien El Pais avait précisé à cet égard qu’au moins 260 enfants de moins de 16 ans seront inscrits dans cinq collèges et lycées de la ville occupée, et plus de 750 enfants de 16 à 18 ans recevront des cours dans des espaces aménagés dans les mêmes structures d’accueil où ils se trouvent actuellement.

Dans le détail, entre 10 et 12 enfants fréquentent les classes maternelles et primaires, intégrés dans les salles de classe avec le reste de leurs camarades qui étudient déjà dans la ville occupée.

Pour les près de 250 élèves d’âge secondaire, des classes de premier accueil et d’immersion linguistique seront créées dans lesquelles une équipe d’au moins 27 personnes évaluera les compétences pédagogiques des enfants pour les orienter vers

les cours correspondants et évaluer la création de salles de classe de lien ou des cours de soutien.

Pour rappel, l’Exécutif espagnol avait récemment désigné un groupe de spécialistes chargés de rédiger des rapports sur l’intérêt supérieur de chaque enfant. Ces rapports devaient servir de base d’évaluation pour décider ou non de le l’expulsion de ces mineurs.

En août, rappelle-t-on encore, les autorités espagnoles avaient entamé l’opération d’expulsion des mineurs non accompagnés vers le Maroc, sur fond d’une forte dénonciation des associations des droits humains.

La procédure avait finalement été suspendue au bout de trois jours, en attendant l’issue de l’enquête ouverte après le rapatriement forcé d’une cinquantaine de mineurs, vivement décrié.

Source : https://fr.hespress.com/239130-les-mineurs-marocains-bloques-a-sebta-poursuivent-le-processus-deducation.html